

**NATURA 2000**  
**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DES COLLECTIVITES**  
**ET COMITE DE PILOTAGE**  
**ZPS FR 9310075 « massif du Petit-Luberon »**  
**EN VISIOCONFERENCE – 9 AVRIL 2021**

*Etaient présents*

<b>NOM Prénom</b>	<b>Organisme ou Commune - Qualité</b>
M <sup>me</sup> BONVIN Sylvie	SMDVF - Directrice
M <sup>me</sup> BOURLON Sophie	PNR Luberon – Animatrice Natura 2000 - ZSC massif du Luberon
M <sup>r</sup> BOZZA Robert	Association Luberon Nature - Président
M <sup>me</sup> CANTON-BACARA Nathalie	Bonnieux - Déléguée PNRL
M <sup>me</sup> COURTIAL Anouk	CERPAM – Chargée de mission Vaucluse (+ massif de Lure)
M <sup>me</sup> DESIREE Cécile	Saint Saturnin les Apt - Conseillère municipale
M <sup>r</sup> DURET Pierre	Comité Technique Vaucluse FFME
M <sup>r</sup> GAUTHIER Dominique	ONF - Technicien forestier (massif du Petit-Luberon)
M <sup>me</sup> JEAN Amélie	Puget-sur-Durance - Maire
M <sup>r</sup> LANDRIEU Gilles	Saint Saturnin les Apt - Conseiller municipal
M <sup>r</sup> LE DOUARON Alain	Puget-sur-Durance - Conseiller municipal
M <sup>me</sup> LEROY Arlette	Lacoste - Déléguée PNRL, conseillère municipale
M <sup>me</sup> LETTERON Gaëlle	Apt (conseillère municipale) Syndicat Rivière Calavon-Coulon
M <sup>r</sup> MARTINEZ Christian	Commission départementale du Vaucluse Fédération française de cyclisme
M <sup>r</sup> MOCHRANE Mustapha	Association Luberon nature – Secrétaire Général – Représente aussi France Nature Environnement
M <sup>me</sup> PEREIRA Sylvie	Villars - Maire
M <sup>me</sup> PESSEMESE – HOLDOWICK Dominique	Sivergues - 2 <sup>ème</sup> adjointe
M <sup>me</sup> RAGOT Aurélie	DREAL – Chargée de mission N2000 & Biodiversité (84 & 06)
M <sup>me</sup> SALVAUDON Aline	PNR Luberon - Responsable pôle BRGN
M <sup>r</sup> TARDIEU Claude	CSRPN et Conseil Scientifique PNRL - Rapporteur

*Était excusés*

Sous-préfecture	M <sup>me</sup> LAFOLIE Christine – DDT 84 - Chargée de mission N2000 Représente la Sous-Préfecture
BONNET Emilien	Fédération départementale ovine du Vaucluse – Président
CHABERT Maurice	Conseil départemental du Vaucluse – Président
GADUEL Marie-Laure	CNPF - Technicienne territoriale Alpes de Hte-Provence
HAMEAU Olivier	LPO PACA (antenne 84) – Responsable programmes Biodiversité
MASSETTE René	Conseil départemental des Alpes de Hte-Provence – Président
PECOULT Alexandre	Président de l'association pastorale du Petit Luberon
PONCHON Cécile	CEN PACA – Chargée de mission Grands rapaces
YERNAUX Francis	Président du comité départemental de cyclotourisme de Vaucluse

*Réunion animée par Julien BAUDAT-FRANCESCHI - PNRL – Animateur Natura 2000 de la ZPS. En coopération avec Sophie BOURLON – PNRL – Animatrice du site FR9301585 ZSC « massif du Luberon ». Le site ZSC est dédié aux habitats naturels et aux espèces hors oiseaux. Les deux sites Natura 2000 relèvent de directives européennes différentes mais le périmètre de la ZPS est inclus dans la ZSC (plus vaste). Les communes de la ZPS sont donc toutes aussi dans la ZSC. C'est pourquoi le PNRL organise les deux COPIL à la suite sur une unique demi-journée.*

### **Réunion des collectivités**

Mme Amélie JEAN, maire de Puget sur Durance, présente sa candidature. Elle est élue à la présidence du copil. Le compte rendu par les services de l'Etat (DDT 84) est joint au présent CR.

### **Présentation du bilan avril 2019-mai 2020 et des perspectives**

Ce site Natura 2000 est dédié à la conservation d'oiseaux inscrits à la Directive Européenne Oiseaux. Il inclut trois ensembles principaux disjoints : le massif du Petit-Luberon et l'extrémité occidentale du Grand Luberon ; le massif du St Sépulcre (collines de Durance) ; et des combes des monts de Vaucluse. Les espèces prioritaires sont l'Aigle de Bonelli et le Vautour Percnoptère. Plusieurs passereaux méditerranéens inféodés aux milieux ouverts constituent des enjeux forts, notamment la Pie-grièche méridionale et Pie-grièche à tête rousse. Le DOCOB complet est téléchargeable sur le site internet du PNRL <https://www.parcduluberon.fr/specifiques/telechargements/telechargements-natura-2000/>.

### **Actions de gestion principales :**

- 1) Entretien et alimentation des placettes de soutien alimentaire des vautours percnoptères : La durée de présence des troupeaux dans les massifs du Luberon est insuffisante pour fournir une ressource alimentaire aux vautours durant l'ensemble de leur cycle reproducteur, à travers les pertes au sein des troupeaux. Les ovins partent en alpage en début d'été alors que les rapaces nichent encore. Le parc poursuit son action d'approvisionnement de placettes de soutien alimentaire : 6,8T de déchets de boucherie ont ainsi été recyclés naturellement en 2020. Soit une quantité inférieure de moitié comparativement aux années antérieures (de l'ordre de 14 T / an habituellement). Les raisons en sont la perte d'un fournisseur en 2019, et l'hypothèse d'un effet négatif des confinements covid sur l'achat de viande en boucherie.
  - M<sup>me</sup> Pessemesse-Holdowick (Sivergues) demande combien coûte une placette et comment sont-elles financées ?
  - Animateur ZPS : 5000 €/placette environ. La réalisation d'une placette se fait via contrat N2000, qui implique un plan de financement 27% Etat, 53% Europe (FEADER) et 20% PNR Luberon. L'approvisionnement et l'entretien des placettes ne sont pas financés N2000. Le PNRL touche un financement DREAL pour le temps de travail d'un agent 25 jrs / an et complète sur fonds propres (service civique + temps agent supplémentaire).
- 2) Action de gestion Lycée agricole La Ricarde (Isle sur Sorgues) : deux placettes ont été débroussaillées avec le lycée agricole, sur les communes de Puget et Lauris.
- 3) Concertation avec FFME : action en cours impliquant d'autres agents du PNRL en plus de l'animateur N2000. Evaluation repérage de sites potentiellement « ouvrables » pour l'escalade aux marges de l'APPB et de la ZPS. Le principe est de prioriser la protection du massif dans son ensemble, et de mettre à jour la réglementation APPB pour certains sites situés en périphérie de massif, « dans l'épaisseur du trait », où les enjeux grands rapaces sont avérés faibles à nuls.
  - M<sup>r</sup> Landrieu (St Saturnin les Apt) demande, concernant l'escalade en forêt communale de St Saturnin les Apt, au sein de l'APPB, s'il s'agit de pratiquants isolés.

- M<sup>r</sup> Duret (FFME 84) : La fédération peut aider à faire des équipements en partenariat sur des sites. Sur St Saturnin, il s'agit d'initiatives individuelles. Historiquement, seul un secteur au-dessus du Hameau de Font Jouval avait été équipé, par un club d'Apt. Il s'agit d'un dossier FFME qui avait été financé au début années 90. Il y a un problème d'accès qu'il faudrait régler. C'est le seul site suivi par la FFME.
  - M<sup>r</sup> Landrieu (St Saturnin les Apt) : Peut-on envisager un déséquipement ? des panneaux de sensibilisation ?
  - M<sup>r</sup> Duret (FFME 84) : Possibilités de déséquipement de certaines falaises mais les grimpeurs ne sont pas décisionnaires, c'est à voir avec le gestionnaire et propriétaire. Cela lui semble une mauvaise idée en termes de dépense d'argent public. Une indication des périodes de sensibilité via des panneaux serait une piste à explorer.
  - M<sup>r</sup> Guyot (ONF) : Mentionne qu'il est en attente du CR validé d'une visite commune avec FFME, pour prévoir une réunion spécifique sur site avec les personnes concernées.
- 4) Suivi dossier ouverture d'un itinéraire cycliste sur le Petit-Luberon : le parc a participé à l'évaluation de l'impact des travaux. Et préconise surtout que ce projet soit inclus dans une vision de la gestion du massif qui ne soit pas exclusivement orientée vers le tourisme et les loisirs. Mais qui intègre l'ensemble des usages en présence (chasse, pastoralisme, exploitation forestière etc.) et des vocations affectées à ces espaces naturels (touristique, agricole, forestière, protection de la biodiversité). Le parc demande l'accès à l'étude d'incidence Natura 2000 (BE Naturalia), qui ne lui a pas été transmise à ce jour malgré plusieurs demandes. Aucun calendrier de démarrage des travaux n'a été communiqué pour le moment.
- M<sup>r</sup> Bozza (Luberon Nature) : avec la création de ce nouvel itinéraire cyclable, comment identifier les usagers qui vont l'emprunter ? Peut-on imaginer la possibilité d'une inscription préalable avant l'accès au massif, et d'avoir une forme de traçabilité des usagers ? Est-on à même de pouvoir repérer incidents et conséquences de la fréquentation accrue ?
  - Animateur ZPS : le parc est très attentif au maintien de la tranquillité du site, ainsi qu'au maintien d'un équilibre entre les différents usages (pastoralisme, chasse etc...). Le parc a demandé à ce que le projet intègre une meilleure prise en compte de la prévisible augmentation de la fréquentation touristique. Par exemple la véloroute du Calavon connaît une fréquentation d'environ 36 000 personnes / an. Comment fait-on dans le Petit-Luberon si des flux touristiques de cet ordre viennent à se mettre en place ? Par contre la traçabilité des usagers n'est pas a priori possible, ni souhaitable, les espaces naturels doivent rester espaces de liberté. L'enjeu réside avant tout dans une maîtrise de la fréquentation qui passe par une bonne maîtrise de l'itinéraire lui-même. Des réflexions sont en cours, le parc a fait des propositions au département dans le cadre d'un avis formalisé, et suit le dossier de près.
  - M<sup>r</sup> Duret (FFME 84) : exprime une certaine inquiétude, pour ne pas dire une peur, quant au terme de « traçabilité », qui lui semble relever d'une dérive excessive en matière de contrôle. Fait remarquer que les pratiquants d'activités de pleine nature ne sont pratiquement pas licenciés, avec en général seulement entre 8 et 15 % du total qui adhèrent à des fédérations. De fait il reste très compliqué pour ne pas dire impossible de savoir tout ce qu'il se passe, les pratiquants restant très indépendants dans leur grande majorité.
  - M<sup>r</sup> Bozza (Luberon Nature) : précise qu'il a employé le terme de « traçabilité » pour provoquer le débat. Et pointer le risque d'une dérive vers une fréquentation touristique du Petit-Luberon qui serait à terme trop importante et non maîtrisée.
- 5) Renforcement des mesures de préservation du Vautour percnoptère : un site de nidification de Vautour percnoptère est sujet à des dérangements trop importants. Un sentier régulièrement emprunté par des randonneurs et trailers, et ayant fait l'objet d'un balisage « sauvage », passe à proximité immédiate de la cavité de nidification. Une interdiction saisonnière de l'itinéraire a été

prise en 2019 par arrêté municipal de la mairie de Puget sur Durance. Durant cette période d'animation, il a été procédé au débalisage de ce sentier (prestation du SMDVF), et à la fabrication de 4 panneaux informant de l'interdiction. Un panneau a été posé. La pose des 3 autres est prévue lors de la prochaine période d'animation, en coopération avec la commune de Puget sur Durance. Une partie des parcelles concernées forme une enclave privée dans le communal. Une réflexion sur l'acquisition foncière de ces parcelles par la commune est en cours, en lien avec l'Espace Naturel Sensible de la forêt des Cèdres, animé par l'ONF.

### **Evaluation d'incidences**

- 1) Veille relativement aux travaux impactant les espèces à enjeux - Suivi du Circaète Jean le Blanc : Cette espèce niche dans les forêts et sa nidification peut être perturbée par l'exploitation forestière. C'est pourquoi l'espèce fait l'objet d'un suivi coordonné par l'ONF, en lien avec le calendrier annuel et la localisation des travaux forestiers (état d'assiette). En 2019, le parc a pu recruter un service civique dédié. Du fait de la COVID 19, ce là n'a pas été possible en 2020 (aucun service civique recruté). Aucun suivi n'a donc pu être réalisé en 2020. La pérennité de la contribution du parc à ce suivi est remise en question. En l'absence de ressources humaines suffisantes au parc, et du fait que le temps de travail des services civiques n'est pas éligible aux financements Natura 2000. Ce temps effectif dans les faits et qui concerne une espèce à fort enjeu du DOCOB, n'est ainsi pas intégrable pour justifier l'obtention de la subvention N2000. Ce qui pose ensuite un problème d'organisation interne car cela génère une surcharge de travail pour l'animateur (suivi du travail du service civique) au détriment d'autres tâches éligibles N2000.
- 2) Manifestations sportives : 8 épreuves ont fait l'objet d'une évaluation d'incidences en 2019-2020. Avec 3 rallyes auto-moto, 3 courses cyclistes (route), et 2 courses VTT.

### **Suivis scientifiques**

- 1) Réaliser le suivi des populations d'oiseaux d'intérêt communautaire :
  - a. En 2019, le parc a recruté 2 services civiques pour le suivi du Vautour percnoptère et celui du Circaète Jean le Blanc.
  - b. Le suivi des 3 couples nicheurs d'Aigle de Bonelli est assuré par le CEN PACA avec appui de l'ONF et de la LPO PACA. 1 couple a produit 2 jeunes en 2020.
  - c. 5 couples nicheurs de Vautour percnoptère en 2020 ont produit 5 jeunes à l'envol. 2 couples sont suivis par le service civique du parc, et 3 couples par le CEN PACA et l'ONF. Le suivi par pièges-photographiques des placettes de soutien alimentaire a permis d'identifier 11 oiseaux différents, essentiellement par lecture de bagues.
  - d. Suivi zone incendiée du St Sépulcre : suivi annulé en 2020 pour cause confinement COVID19
  - e. Suivi Aigle royal : 1 seul couple suivi avec un seul passage, ce qui est insuffisant. Problème de manque de ressources humaines au parc pour les suivis.
  - f. Etude passereaux ZPS LPO PACA : La LPO PACA a restitué l'étude et les résultats montrent notamment la disparition de 3 espèces depuis la rédaction du DOCOB : Traquet oreillard, Fauvette à lunettes, Bruant ortolan. Ces espèces dépendent des milieux ouverts et leur disparition locale est causée par la fermeture du milieu. L'état de conservation des peuplements de passereaux listés au DOCOB n'est pas très bon, avec 3 espèces disparues et 1 en sursis (Pipit rousseline). On peut ajouter le cas de la Pie-grièche méridionale, non couverte par le protocole de cette étude mais faisant l'objet d'un suivi. Un petit noyau de couples nicheurs subsiste encore dans le petit-Luberon, grâce aux mesures de gestion, notamment les brûlages dirigés menés par

l'ONF. Cela souligne la nécessité de renforcer les mesures de gestion pour le maintien et la restauration des milieux ouverts agropastoraux du Petit-Luberon. Un groupe de travail N2000 sera mis en place pour capitaliser sur les résultats de l'étude LPO PACA, et évaluer ce qui pourrait être mis en œuvre. Il inclura *a minima* la DDT 84 (services DFCI et N2000), la DREAL, l'ONF, le SDIS, le CERPAM, et la LPO PACA.

- M<sup>r</sup> Duret (FFME 84) : Est-ce qu'en PACA on a une évolution des effectifs de Vautour percnoptère sur les 20 dernières années ?
- Animateur ZPS : Oui (cf. graphique dans PowerPoint). Globalement c'est stable autour d'une vingtaine de couples dans le Sud-Est, avec entre 4 et 7 couples dans le Petit-Luberon. L'espèce est très fragile. On observe des fluctuations d'effectifs, avec des périodes de baisse des effectifs locaux, comme entre 2015 et 2017. C'est généralement lié à des déplacements de couples vers d'autres massifs hors parc, et/ou à de la mortalité adulte. Les vautours montrent une bonne fidélité au site de nid. Ils peuvent néanmoins effectuer des changements de site de nid qui sont parfois difficiles à expliquer. Une bonne partie des données historiques du parc n'est pas informatisée, ce qui fait que le recul sur l'évolution des effectifs reste relatif. Le baguage a montré que des individus en provenance de Catalogne viennent de temps en temps s'installer en Luberon. Cela permet le renouvellement en cas de perte d'un individu, et le maintien de la diversité génétique. Cet apport d'individus espagnol est faible mais régulier à l'échelle de plusieurs décennies. Il démontre que biologiquement, la population française de Vautour percnoptère est incluse dans la population de la péninsule ibérique (Espagne Portugal ; environ 2000 couples), dont elle constitue la frange septentrionale. Un enjeu majeur de conservation de l'espèce en France est de favoriser la reconstitution d'un continuum de couples nicheurs depuis le Sud-Est aux Pyrénées. A noter qu'en ce qui concerne le Vautour fauve, non nicheur à ce jour dans le Petit-Luberon, on observe régulièrement chaque année au piège-photo sur les placettes, des individus bagués en provenance de la population ibérique.
- M<sup>me</sup> Lafolie (DDT 84) : L'Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope (APPB) « Grands rapaces du Luberon » n'est plus adapté aux nouvelles pressions, en particulier les drones et hélicoptères. Il est nécessaire de le faire évoluer pour qu'il joue son rôle au mieux.
- Animateur ZPS : Effectivement une mise à jour est nécessaire. L'APPB a cependant pleinement joué son rôle depuis sa création en 1990, pour maintenir les effectifs des rapaces rupestres les plus menacés (Vautour percnoptère, Aigle de Bonelli). Au vu du fort développement de la pratique de l'escalade depuis 1990, il est hautement probable qu'en l'absence de l'APPB, les populations des espèces les plus fragiles ne se seraient pas maintenues. A noter aussi l'émergence récente d'une problématique « base jump », avec des pratiquants investissant le Petit-Luberon.
- M<sup>r</sup> Duret (FFME 84) : En 1990, aucune concertation n'avait eu lieu au moment de la mise en place de l'APPB.
- Animateur ZPS : Le travail de mise à jour de l'APPB se fera dans une logique concertée avec les principaux acteurs locaux concernés, dont la FFME bien sûr. La volonté du parc est de ne pas toucher à l'emprise globale de cet APPB, qui est l'un des plus vastes de France (17 000 ha). Il est en effet dimensionné de manière pertinente biologiquement, les grands rapaces ayant de vastes domaines vitaux. Il est de plus extrêmement important en termes de stratégie de conservation des espèces, de maintenir la tranquillité globale des parois rocheuses dans l'ensemble du massif, afin de favoriser l'installation éventuelle de nouveaux couples nicheurs. C'est ce qui se passe depuis 3 ans, avec un nouveau couple de Vautour percnoptère, et 2 nouveaux couples d'Aigle de Bonelli. Des résultats très positifs et très encourageant pour ces espèces ultra menacées et aux effectifs squelettiques, faisant l'objet de Plans Nationaux d'Actions auxquels l'APPB contribue donc directement. On peut aussi mentionner le retour de l'Aigle royal dans le Petit-Luberon il y a une dizaine d'années, avec un couple. L'espèce n'a pas été mentionnée dans l'APPB au moment de sa rédaction, puisqu'elle était alors absente du massif. Elle devra y être ajouté.

- M<sup>me</sup> Lafolie (DDT 84) : La DDT est en attente d'une note technique de la part de l'animateur N2000, afin de justifier le lancement de la procédure de mise à jour de l'APPB.
- Animateur ZPS : L'objectif est de fournir cette note à la DDT 84 durant l'automne 2021.

### **Information Sensibilisation Communication**

- 1) L'exposition « rapaces du Luberon » a été finalisé, sur crédits parc. Cet outil de communication n'est pas spécifiquement dédié à la ZPS Natura 2000. Néanmoins il pourra efficacement renforcer la communication sensibilisation sur les enjeux de conservation liés aux grands rapaces de la ZPS. C'est une contribution directe du parc à la politique Natura 2000.
- 2) Veille géocaching : le parc maintien sa veille en interne. Le déplacement des caches problématiques peut suffire pour éviter dérangements. Pas d'alerte « géocaching » sur cette période d'animation.
- 3) Sorties buissonnières 2020 : Annulées cause COVID 19
- 4) Projet musée de la fauconnerie (Cadenet) : l'animateur poursuit le travail sur ce projet de création d'un nouvel équipement touristique important, dans une commune située à proximité immédiate de la ZPS (Cadenet). Il est prévu d'inclure dans le musée une sensibilisation aux enjeux de conservation liés aux grands rapaces sauvages du Luberon, dont ceux du DOCOB.
- 5) Signalétique APPB : La pose des 30 panneaux règlementaires pour signaler l'existence de l'APPB, initiée à la précédente période d'animation, a été achevé.

### **Objectifs 2021-2022**

- 1) Conservation du Vautour percnoptère : il y aura renforcement du réseau de placettes hors de la ZPS, via le projet interparcs PACA, financé par l'OFB. Création prévue de deux placettes.
- 2) Zone incendiée massif du St Sépulcre : le suivi a été annulé en 2020 cause COVID 19. Il sera repris en 2021. Les données 2019 laissent espérer que la Pie grièche méridionale et le Pipit rousseline soient en cours de recolonisation des zones réouvertes par le feu.
- 3) Mise à jour de l'APPB, et poursuite du renforcement de la signalétique sur le terrain, si les moyens financiers sont trouvés.
- 4) Réévaluation des enjeux du Docob en 2022 suite aux résultats de l'étude passereaux du Petit Luberon. Réunion du groupe de travail sur la gestion des milieux ouverts.
- 5) Mise à jour de l'inventaire Hibou Grand-duc : En partenariat avec la LPO PACA, cette action mobilise de nombreux bénévoles du réseau LPO. Initialement prévu en 2020, l'opération a dû être reportée cause COVID 19. Si les conditions sanitaires le permettent, elle sera mise en œuvre durant l'hiver 2021-2022.
- 6) Suivi Circaète Jean le Blanc : la question se pose de la poursuite de l'implication du parc pour le suivi de cette espèce, faute de moyens humains suffisant.

### **Questions diverses**

- M<sup>r</sup> Landrieu (St Saturnin les Apt) : A participé à des échanges de mail concernant l'évolution du périmètre de l'APPB au niveau de la falaise de Lioux. Est-ce que cette paroi est utilisée pour la nidification des oiseaux ?
- M<sup>r</sup> Duret (FFME 84) : La DREAL a procédé à une première recalibration de la cartographie de l'APPB. Il y avait des erreurs, notamment sur le Petit Luberon. Lioux n'a jamais été dans l'APPB.
- Animateur N2000 : Il n'y a pas de couple d'une espèce prioritaire dans la paroi de Lioux. Le passage à l'informatique de la cartographie de l'APPB a engendré de la perte d'information et quelques erreurs. Cela fait partie du travail de toilettage qui sera réalisé pour la mise à jour.
- M<sup>r</sup> Guyot (ONF) : ce travail est en cours mais encore non finalisé
  
- M<sup>r</sup> Landrieu (Saint Saturnin les Apt) : Qu'est-ce exactement que les ZSM ? Est-ce que ça concerne l'ensemble des rapaces ?
- Animateur N2000 : ZSM = Zone de Sensibilité Majeure. C'est un zonage spécifique au Plan National d'Actions Vautour percnoptère. Il est tracé pour tous les couples au niveau national, les cartes étant centralisées par la DREAL Nouvelle-Aquitaine. Le zonage consiste, pour chaque site de nidification, à définir une zone de cœur 600 m autour du nid, et une zone tampon de 1,5 km. Chaque année, il y a réactivation de chaque ZSM dès qu'il y a confirmation que les vautours se sont réinstallés dans le nid concerné à leur retour d'Afrique. Ce zonage est utilisé pour permettre une vigilance particulière sur les sites de nidification. Cela concerne uniquement le Vautour percnoptère, faute de moyens pour le faire sur l'ensemble des rapaces menacés.
  
- M<sup>r</sup> Mokrane (Luberon Nature) : Est-ce que le power-point de la restitution de l'étude de la LPO PACA sur les passereaux est accessible ? Y a-t-il une réflexion sur l'importance de diffuser l'information que 3 espèces d'oiseaux ont disparu du Petit-Luberon en 30 ans ? Y a-t-il d'autres raisons que la fermeture des milieux ouverts pour expliquer la perte de ces espèces ?
- Animateur N2000 : Les auteurs de l'étude ont prévu de rédiger une publication scientifique, et le PNRL prend simplement leur attache avant de diffuser leur travail. Mais le financement étant public, il n'y a aucune opposition à la diffusion. Pour les causes autres que la fermeture des milieux, cela dépend de quelle espèce on parle. Traquet oreillard et Bruant ortolan sont migrateurs, hivernant en Afrique. Leurs zones d'hivernage sont mal connues, et il est probable que des pressions importantes s'y exercent, dégradation des milieux et/ou effets du dérèglement climatique notamment. A noter que le Bruant ortolan a beaucoup souffert de la chasse jusque dans les années 60. Néanmoins ces espèces ont des biotopes bien précis au sein des milieux ouverts, sans lesquels elles ne peuvent subsister. Pour le Bruant ortolan, même s'il apprécie la présence d'arbres en faible densité, il lui faut des espaces ouverts dominés par une strate herbacée. Pour le Traquet oreillard, de l'ordre de 40 % de sol nu sont même nécessaires. Ainsi, si par exemple les chênes kermès forment une strate dense très recouvrante au sol, c'est très défavorable à ces deux espèces. De même qu'une densité d'arbres élevée avec fort recouvrement au sol des houppiers. La Fauvette à lunette est un cas particulier, n'ayant jamais été abondante dans la ZPS. Seuls quelques couples dans les années 80, en lien avec l'incendie survenu dans le secteur de Mérindol. La reprise de la végétation a probablement fait que les quelques couples n'ont pu se maintenir que durant les premières années ayant suivies l'incendie. Cette espèce nichant dans des milieux ouverts au couvert végétal très clairsemé, avec une végétation arbustive basse (environ 30 à 50 cm de haut). Ces 3 espèces sont d'ailleurs connues pour recoloniser les habitats après le passage des feux. Ce qui illustre le fait que les incendies ont toujours joué un rôle important dans les dynamiques de successions écologiques en zone méditerranéenne. Dans le Petit-Luberon, on peut de plus exclure des facteurs comme l'intensification de l'agriculture et les pesticides. Ces 3 espèces ont donc besoin de milieux très ouverts à végétation très basse avec peu ou pas d'arbres. Dans le Petit-Luberon, les milieux les plus favorables sont les garrigues

basses plus ou moins dégradées, et les pelouses sèches des crêtes sommitales. Des milieux en forte régression depuis plusieurs décennies, et dont les superficies actuelles ne sont désormais plus suffisantes pour accueillir des populations viables de ces espèces. Il y a un enjeu écologique fort à évaluer si leur restauration est possible, via un renforcement de la politique Natura 2000 en ce sens. Ce sera en particulier l'objet du groupe de travail.